Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-2026056-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 juin 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, COLLET Philippe, EON Catherine, CARRIER Jean, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procuration : LE GONIDEC Julie à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : PARTICIPATION MAISON DES SOLIDARITÉS

Avant la fusion des 7 EPCI en 2017, la communauté de communes de Guingamp avait programmé la réhabilitation de l'ancien magasin Gamm Vert de Pont-Ezer à Guingamp en local pouvant accueillir les associations caritatives de l'aire guingampaise. La maîtrise d'ouvrage des travaux de l'ancien local commercial en Maison des Solidarités a été reprise par Guingamp Paimpol Agglomération lors de la fusion. Afin de financer ce projet GPA va associer les communes dont sont originaires au moins un bénéficiaire d'une des 4 associations qui occupera le local à hauteur de 4 € / habitant et abondera par la différence par l'enveloppe dédiée aux fonds de concours aux communes, si la participation des communes est insuffisante.

Actuellement, aucun habitant d'Yvias ne bénéficie d'une de ces associations mais les membres du conseil municipal informe émettre un avis défavorable à cet investissement dans les années futures.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine

MAIRIE D'YVIAS 22630